Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_031-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNA
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ACHATS PUBLICS

MOBILITE

DCC25-031

OBJET : M26-002 - RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE SERVICES PORTANT SUR LE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) – 2026 – 2028 - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Le **Plan de Mobilité Simplifié (PMS) de Roche aux Fées Communauté** définit la stratégie et la politique de mobilité du territoire pour la période 2024-2033. Il comporte un plan d'actions pour lesquelles la Communauté de communes intervient soit en co-financement, soit en ingénierie auprès des communes, soit en portage direct.

Trois actions sont portées directement par Roche aux Fées Communauté :

- **Axe 1 - Action 5** – Mise en place d'un transport régulier, en extension de la ligne BreizhGo 22, de Retiers à Martigné-Ferchaud
- **Axe 1 - Action 6** – Mise en place de lignes de transport collectif à la demande autour et en rabattement vers les pôles (de bourg à bourg)
- **Axe 2 - Action 5** – Redéfinir le TAD en porte à porte en ciblant des catégories d'usagers en difficulté de mobilité (ne pouvant pas utiliser les lignes à la demande ou régulières)

Sur cette dernière action, le **marché** de services portant sur le **transport à la demande** arrive à échéance en septembre 2025. Il est donc nécessaire de **lancer une nouvelle consultation**.

Après analyse des besoins, un bilan du marché en cours et au regard des estimations sur les commandes à venir, la passation d'un marché pluriannuel est indispensable afin de respecter les règles de publicité et de mise en concurrence inhérentes à la commande publique.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_031-DE

2. TECHNIQUE D'ACHAT

La technique d'achat retenue reprend les caractéristiques principales ci-après :



- Marché ordinaire ;
- Prix unitaires dans la limite d'un montant maximal de commandes :

N°	Intitulé du lot	Montant maximal de commandes en HT	
		Sur 2 ans	Pour l'année de reconduction
1	Secteur **Sud** du territoire de RAFCOM	120 000 €	60 000 €
2	Secteur **Centre** du territoire de RAFCOM	180 000 €	90 000 €
3	Secteur **Nord** du territoire de RAFCOM	100 000 €	50 000 €
TOTAL		400 000 €	200 000 €
TOTAL GLOBAL		600 000 €	



- Objectifs de développement durable :
  - **Environnement :** Présence de clause (spécifications techniques, conditions d'exécution contractuelles) et de critère de sélection des offres prenant en compte les performances environnementales ;
  - **Social** : étude de la maturité de ce secteur d'activités en amont pour décider d'y introduire ou non de telles clauses et/ ou critères ;
- Avance possible ;
- **Durée** de 2 ans (du 01/10/2026 au 30/09/2028):
  - résiliable par Roche aux Fées Communauté à la date d'anniversaire moyennant un préavis de 2 mois,
  - et potentiellement reconductible expressément pour une période d'un 1 an sans pouvoir excéder une durée totale de 3 ans.

3. PROCEDURE DE PASSATION

La consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec une publication de l'avis d'appel à concurrence sur les sites suivants :



- le profil d'acheteur de la Communauté de communes : le profil d'acheteur de la Communauté de communes : https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise,
- le Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP),
- le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE).

La Commission d'appel d'offres procédera à l'attribution du marché.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_031-DE

Ceci étant exposé,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2124-2, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 relatifs à la procédure de l'appel d'offres ouvert,

Il vous est proposé :

- ***D'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence*** *sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour le* ***renouvellement du marché de services de Transport à la Demande*** *et selon la technique d'achat précitée ;*

- ***D'autoriser le Président****, ou son Représentant,* ***à prendre toute décision et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du marché dans les conditions financières susmentionnées : en ce compris****,*
  - *la signature du marché et sa notification, sous réserve du respect du montant maximal propre au lot ;*
  - *la signature de tout document y afférant dont les ordres de services, les éventuelles modifications et avenants, les décisions quant à l'application ou non de toutes pénalités.*

- *De permettre au Président, ou son Représentant, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite :*
  - *De mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'appel d'offres,*
  - *De prendre toute décision et d'accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du nouveau marché dans les conditions financières susmentionnées : en ce compris,*
    - *la signature du marché et sa notification, sous réserve du respect du montant maximal propre au lot ;*
    - *la signature de tout document y afférant dont les ordres de services, les éventuelles modifications et avenants, les décisions quant à l'application ou non de toutes pénalités.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_031-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 17 février 2026, s'est réuni le 3 mars 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Alexis DELSAUT, MME Jeanne LORON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BRIE	M Patrick ROBERT *(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)*
JANZE	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M Pierric MOREL)*
	M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 3 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/03/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

ESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/03/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance